

VOYAGE D'ETUDE AU SENEGAL

Organisé par le Bureau UNESCO de Bamako

Du 22 au 25 avril 2013

RAPPORT GENERAL

Une délégation malienne s'est rendue à Dakar, en république sœur du Sénégal, du 22 au 25 avril 2013. La délégation était composée de 26 membres : 23 universitaires et 3 membres du bureau UNESCO de Bamako accompagné deux de ses collaborateurs.

Le voyage d'étude a été organisé par le bureau UNESCO de Bamako et avait pour objectif pour les universitaires maliens, de venir tirer les leçons de l'expérience du Sénégal dans la mise en œuvre de la réforme LMD, notamment à travers les Ecoles doctorales (ED), l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité (ANAQ) et l'Académie des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS).

Elle a rendu visite à des institutions sénégalaises suivant l'ordre et le calendrier suivant :

Lundi 22 avril 2013 : Visite à l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS).

Dans la matinée du 22 avril 2013 la délégation a été reçue à l'ANSTS par son président, le professeur Lamine NDIAYE, en compagnie d'autres membres de l'académie.

Deux allocutions ont été prononcées respectivement par le professeur NDIAYE et le Directeur du bureau UNESCO du Mali, le professeur SHABANI.

Le professeur NDIAYE, dans son intervention, a prononcé des mots de bienvenue à l'endroit de la délégation malienne et a souligné le caractère particulièrement important de cette mission à l'ANSTS car les académies participent au développement de la culture africaine et à la mise en place de partenariats entre les scientifiques de nos différents pays. Le professeur NDIAYE a décrit le processus en cours en faveur de la création d'académies nationales en Afrique, qui ne saurait être considérée comme un effet de mode. Parmi celles-ci on peut citer : (i) l'Académie Nationale du Bénin, installée le 12 avril 2013 ; (ii) l'Académie National du Togo, prévue pour fin Mai 2013, (iii) l'Académie Nationale du Congo Brazzaville ; (iv) l'Académie Nationale du Burkina Faso. Pour terminer, il a souligné que le Mali s'est engagé dans le processus de création d'une académie également.

Le Directeur du Bureau UNESCO de Bamako, le professeur SHABANI a rappelé que le Mali s'est engagé dans la réforme LMD et que, dans ce cadre, le bureau UNESCO de Bamako a initié cette mission d'étude pour permettre à des universitaires maliens de venir s'imprégner

de l'expérience sénégalaise en matières d'Ecoles doctorales et d'assurance qualité. Il a conclu en disant que les académies nationales jouent un rôle dans la formulation des politiques nationales d'enseignement supérieur.

Ces deux interventions liminaires ont été suivies d'un tour de table pour les présentations. Ensuite la délégation a été invitée à suivre une présentation sur l'ANSTS par son secrétaire perpétuel, le professeur Doudou BA. Des échanges fructueux ont ensuite permis d'éclairer la lanterne des visiteurs.

A l'issue de ces débats nous pouvons retenir les points essentiels suivants dans la mise en place d'une académie :

- Le titre d'académicien est perpétuel, cependant, on peut le perdre pour des raisons de morale ou d'éthique ;
- L'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal compte 4 sections de 20 membres titulaires chacune (qui sont des nationaux), des membres associés (qui ne sont pas Sénégalais), des membres d'honneur, des membres émérites et des membres correspondants. On cède le titre de membre titulaire pour être membre émérite ;
- L'admission se fait selon une fiche de candidature remplie par le candidat qui fournira aussi son curriculum vitae en faisant ressortir ses activités de recherche et d'encadrement notamment. Il doit en outre avoir deux parrains de la section de l'académie concernée. La candidature est d'abord étudiée par la section ; puis par le bureau et enfin par l'Assemblée Générale qui vote à bulletin secret ;
- La durée du mandat du président est de 2 ans, renouvelable une seule fois (situation qui va évoluer, on estime en effet que 2 ans, c'est peu) ;
- Seule la section santé est remplie aujourd'hui ;
- Les membres de l'académie ont un statut de bénévoles ;
- Le bureau de l'académie, élu pour 2 ans, comprend :
 - ✓ 1 président ;
 - ✓ 4 vice-présidents (les chefs des sections) ;
 - ✓ 1 trésorier général ;
 - ✓ 1 trésorier général adjoint ;
 - ✓ 1 secrétaire ;
 - ✓ 1 membre de chaque section ;
 - ✓ 4 commissions statutaires.
- Les membres du bureau ont un passeport diplomatique, les autres membres ont un passeport de service ;
- Les ressources de l'académie :
 - ✓ Les locaux sont mis à disposition par l'Etat ;
 - ✓ L'ANSTS bénéficie d'une subvention annuelle de l'Etat ;
 - ✓ Quelques membres sont détachés par le ministère ;

- ✓ Cotisations de 10 000 F CFA par mois ;
- ✓ Activités scientifiques sponsorisées ;
- ✓ Partenariats (notamment avec le CRDI) ;
- Quelques exigences avant et après la mise en place de l'académie :
 - ✓ Existence d'un noyau d'initiatives avec des scientifiques incontestés ;
 - ✓ Appui du ministère ;
 - ✓ Elaboration de textes et convocation des scientifiques pour les faire adhérer ;
 - ✓ Appui sur la communication et développement de la culture scientifique au niveau de la société ;
 - ✓ Formation de communicateurs scientifiques.

La visite à l'ANSTS a pris fin par une pause café offerte par le président de l'académie suivie d'une séance de photos de famille.

L'après-midi du 22 avril 2013 a été consacré à une rencontre avec le Conseil restreint et les Directeurs des Ecoles doctorales de l'UCAD. Cette rencontre était présidée par Monsieur le Recteur, Président de l'Assemblée de l'UCAD, le professeur Saliou NDIAYE.

Après avoir rappelé les liens séculaires particuliers que le Sénégal et le Mali entretiennent, le professeur NDIAYE a affirmé la solidarité agissante du peuple sénégalais envers le peuple malien qui traverse des moments difficiles. Il a mis l'accent sur l'importance de la coopération interuniversitaire entre les institutions d'enseignement supérieur du Mali et son université.

Le professeur SHABANI, dans sa réponse, a remercié Monsieur le Recteur de l'accueil réservé à la délégation malienne composée de **26 personnes** et a rappelé que l'UNESCO appui le Mali qui, à l'instar des autres pays de la sous-région, est impliqué dans la réforme LMD. Il a également souligné que l'UNESCO a déjà organisé un atelier à Bamako en 2009 sur le concept des écoles doctorales, une conférence régionale, en 2011 sur l'enseignement supérieur en Afrique. Il n'a pas manqué d'ajouter que la recherche et l'assurance qualité jouent un rôle important dans l'enseignement supérieur avant de préciser que la mission de la délégation venue de Bamako s'inscrivait dans le cadre de la rencontre avec les Ecoles doctorales afin de s'inspirer de l'expérience sénégalaise dans ce domaine.

Ces deux allocutions ont été suivies par une présentation Power Point du professeur Bhen Sikina Toguebaye, Directeur de la Recherche de l'UCAD, sur le thème : « **Cadrage Réglementaire et Modèle Organisationnel des Ecoles Doctorales à l'UCAD** ».

Cette brillante présentation a suscité l'intérêt de la délégation qui a posé beaucoup de questions auxquelles des réponses claires ont été apportés. De cette présentation, l'on retiendra essentiellement que le système LMD sert de référence dans le monde qui est un impératif aujourd'hui et un outil de compétition entre les universités et qui prend en compte l'évolution du marché du travail dans un monde qui bouge. Il a insisté sur les caractéristiques suivantes du système LMD :

- L'harmonisation des études, au plan national et au plan sous-régional (REESAO) ;
- L'homogénéisation des concepts ;
- La garantie de la qualité et de la pertinence des formations ;
- Le statut légal conféré aux diplômes.

En ce qui concerne les Ecoles Doctorales (ED), on en dénombre sept (7) au sein de l'UCAD, à savoir :

- Ecole doctorale Eau, Qualité et Usage de l'Eau : EDEQUE ;
- Ecole doctorale Physique, Chimie, Sciences de l'Univers et de l'Ingénieur : PCSTUI ;
- Ecole doctorale Mathématique et Informatique : EDMI ;
- Ecole doctorale Sciences de la Vie, Santé et Environnement : SEV ;
- Ecole doctorale Culture et Civilisation : ARCIV ;
- Ecole doctorale Etudes sur l'Homme et la Société : ETHOS ;
- Ecole doctorale Sciences Juridiques, Politiques, Economique et de Gestions ;
- Les Ecoles doctorales sont pluri-institutionnelles et pluridisciplinaires et s'appuient sur des équipes de recherche de qualité.

Les organes de gestions de l'Ecole doctorale sont :

- La direction : un directeur et un secrétaire ;
- Un conseil Pédagogique et Scientifique de 20 à 30 membres.

Enfin les sept (7) Ecoles doctorales de l'UCAD ont été créées par arrêté rectorale, elles sont renouvelées après évaluation.

On retiendra également de cet exposé et des débats qui s'en sont suivis, que :

- Les 7 Ecoles doctorales sont calquées sur les domaines du REESAO et couvrent tous les secteurs socio-économiques du Sénégal ;
- Elles regroupent 41 structures attachées à l'UCAD ;
- Le rectorat subventionne les Ecoles doctorales ;
- Les frais d'inscription pédagogique s'élèvent à 150 000 F CFA, ce qui a provoqué des attaques dans les journaux de la place qui ont accusé, à tort, l'université de privatisation, mais la pratique (en cours depuis 2005) est désormais passée dans la culture ;
- L'UCAD a créé les Ecoles doctorales avant l'adoption des textes nationaux ;
- En octobre 2012 il y a eu des nouveaux textes sur les Ecoles doctorales, c'est le ministre qui signera désormais les arrêtés d'ouverture des Ecoles doctorales ;
- Les nouveaux textes prévoient que le directeur de l'Ecole doctorale a rang de vice-doyen alors qu'avant il n'avait que rang de chef de département ;

- L'inscription dans les Ecoles doctorales ne se fait pas à travers des réseaux, mais respecte un processus de sélection des dossiers basée sur l'équivalence et l'audition du candidat ;
- La mobilité du doctorant doit être encadrée, le cas échéant ;
- Les Ecoles doctorales de l'UCAD reçoivent beaucoup d'étudiants maliens (une trentaine);
- Il a fallu franchir des obstacles pour mettre en place les Ecoles doctorales ;
- Il est important de tenir ce genre de rencontre ;
- 4 étudiants maliens se sont inscrits dans le master de philosophie avec 1 ou 2 cas d'abandon ;
- Les Ecoles doctorales devraient favoriser l'intégration, donc il faudrait éviter de les dupliquer ;
- La convention de cotutelle prend en compte la mobilité des enseignants pour un jury, pour un séminaire ;
- L'Ecole doctorale requiert plus d'exigence que dans l'ancien système ;
- Une Ecole doctorale peut être fermée après évaluation en cas de non satisfaction du cahier de charge. Toutefois, une mention au sein d'une Ecole doctorale peut être fermée après l'évaluation si elle n'a pas marché. L'évaluation interne et l'évaluation externe est de mise ;
- En tout état de cause, il ne pourrait y avoir une formation doctorale en dehors d'une Ecole doctorale ;
- Les Ecoles doctorales doivent prendre en compte les établissements privés sous conditions (reconnaissance par le CAMES, existence de formation à la recherche, existence de personnel permanent qualifié).

La journée du mardi 23 avril a été exclusivement consacrée à la présentation de quatre Ecoles Doctorales.

Ecole Doctorale : Physique Chimie et Sciences de l'Ingénieur

(Physique, chimie, géologie et sciences de l'ingénieur).

Dans cette Ecole Doctorale, il y a comité de pilotage en plus du Conseil Pédagogique et Scientifique. Rappelons que le cadre réglementaire, c'est le Conseil Pédagogique et Scientifique. Mais chaque ED a la souplesse de s'organiser en mettant en place un secrétaire scientifique, un comité de pilotage que l'ED pourrait rémunérer.

Cette ED est composée de formations doctorales et laboratoires de recherche.

Le Conseil scientifique et pédagogique se réunit deux fois par an ; le Comité de pilotage pour la gestion courante de l'ED, se réunit une fois par mois.

Pour la thèse l'étudiant a droit automatiquement à une bourse de l'Etat sénégalais. 755 000 F CFA par an.

Exigence : le curage des thèses : le comité de pilotage étudie le dossier (au moins une publication dans les journaux indexés abstractés) ; 150 étudiants inscrits en thèse, une vingtaine a soutenu. Les rapports de soutenances doivent parvenir et le recteur autorise la soutenance.

Il faut 1 rapporteur extérieur à l'ED. Tous les membres du jury sont de rang A (sauf exception de compétence avérée).

La codirection exige des encadreurs des formations doctorales ou des laboratoires différents.

Durée de la thèse : 3 ans sauf cas exceptionnel.

Réponses aux questions :

La création de laboratoires, d'équipes ou d'unités de recherche est libre. Les laboratoires seront immatriculés. Une étude est en cours qui va changer les choses, il y aura des critères de création qui vont probablement suivre.

Il est important de tenir compte des unités de recherche, des étrangers installés dans le pays dans la constitution des écoles doctorales.

Il y avait 5 000 doctorants sur 65 000 étudiants avant les ED ; 2176 aujourd'hui après la mise en place des ED sur un effectif total de 75 000 étudiants.

Il y a 10 ED au Sénégal dont 7 à l'UCAD, 1 à Thiès et 2 à l'UGB.

L'UCAD compte 1 350 enseignants. Des collègues ont jusqu'à 30 étudiants : sciences politiques, droit, gestion, économie. Le décret fixe la barre à 10 thèses encadrées par professeur. 90% des enseignants de rang magistral iront à la retraite dans 5 ans. Se posera alors la question de la relève.

Le ratio encadreur/étudiants est faible

A la création de l'école doctorale, il est conseillé de s'entendre et de la rattacher à une institution donnée.

Ecole Doctorale Art Culture et Civilisation : ARCIV

Avec ETHOS, il y a deux ED à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UCAD

Dans cette Ecole Doctorale, il n'y a pas de comité de pilotage. Le cadre réglementaire, c'est le Conseil Pédagogique et Scientifique.

Les formations doctorales ne correspondent pas à ce qu'on entend dans les départements.

Les laboratoires sont les lieux de formations des doctorants. Obligation de présence des étudiants et des collègues, 60 crédits préalables avant la soutenance : activités de

laboratoires, critiques des encadreurs et des étudiants pour obtenir les 60 crédits, pendant les 2 premières années.

20 crédit pour les cours, les ateliers, les séminaires, soit 240 heures.

La mise en ligne des cours pose le problème de droit d'auteur. Les formations doctorales et l'ED se partagent les crédits avec l'organisation de séminaires. Il se pose le problème de la prise en charge des séminaires : les facultés, l'ED (pour les séminaires généraux ou transversaux), les formations doctorales.

40 crédits pour les activités de recherche, le directeur de thèse et l'ED apprécient le travail de recherche du doctorant.

120 pour apprécier la forme et le fonds de la thèse.

L'existence de laboratoire est valorisante ; les responsabilités doivent être assumées.

Les étudiants trichent, il faut les faire signer le cahier de présence au moins tous les 15 jours. La rédaction de la thèse prend la 3^{ème} année.

Le doctorant peut avoir une dérogation exceptionnelle pour soutenir durant la 4^{ème} année. Il faut un tirage matérialisé, avant le doyen accepte. Une seule dérogation est autorisée.

La deuxième dérogation est octroyée pour soutenir la thèse. Il y a seulement alors une inscription académique. Toute publication tirée de la thèse est irrecevable au CAMES, comme dans les ED ETHOS, JPEG.

Le jury de thèse comprend 4 à 8 membres : 5, 6, 7, 8 membres exceptionnellement (transversalité ou transdisciplinarité)

Le conseil pédagogique et scientifique siège régulièrement, il comprend 2 étudiants.

Il y a 9 formations doctorales pour 286 doctorants en 2012. La norme internationale c'est 5 étudiants.

La géographie aurait pu être avec ETHOS. La géographie est allée avec EDEQUE. Elle peut se retrouver avec d'autres ED. Il y a un regain d'intérêt des universités anglophones vis-à-vis de l'UCAD : Afrique du Sud, Ghana, Etats Unis (Histoire africaine).

Il faut prendre en compte le tissu économique dans la mise en place des ED.

Il n'existe pas de dispositif institutionnel pour le suivi et l'insertion des docteurs formés. Certains s'insèrent à des niveaux qui ne correspondent pas à leur grade : dans le secondaire, les services, dans les universités privées ; la compétition pour les postes d'enseignants chercheurs est fortes. 112 diplômés formés en 2012, mais il n'y a pas eu d'ouverture de poste à l'UCAD.

Le partenariat se construit dans le cadre de consortium, sur la base de projets pluridisciplinaires.

Age limite pour accéder à une école doctorale : pas de limite d'âge pour la thèse. Ce qui joue c'est la qualité du projet de thèse (4 pages minimum) et le fait d'avoir une bourse.

Il est bien de réfléchir pour le Mali pour insérer dans les textes organisant les universités les statuts des directeurs d'école doctorale

Ecole doctorale EDEQUE

EDEQUE est née de la réforme de l'enseignement supérieur au Sénégal, arrêté 28 juillet 2008, elle est transdisciplinaire.

Objet de l'EDEQUE : Apporter des réponses dans les domaines de la connaissance en ressources en eaux (déficit) et de la qualité de l'eau avec des besoins en eau de plus en plus croissants (augmentation de la population mondiale).

Pourquoi une école doctorale consacrée à l'eau ? le contexte: la pénurie d'eau, avec des risques de conflits liés à l'eau ; les changements climatiques et leurs impacts ; les inondations fréquentes (problèmes d'aménagement dans les grandes villes), les zones humides en dangers avec l'utilisation des pesticides et l'apparition des plantes envahissantes ; difficultés d'accès à l'eau ; les problèmes d'assainissement liquide ; problème de sécurité alimentaire (salinisation, pauvreté rurale), l'érosion côtière (élévation du niveau de la mer, densité de la population dans le ville, l'exode rurale, perte de terres arables, salinisation).

Les objectifs de l'EDEQUE :

1. Former des chercheurs et des professionnels ;
2. Concevoir et piloter des projets dans le domaine de l'eau ;
3. Assurer la prise en charge des questions liées à l'eau par les élites ;
4. Promouvoir et développer l'éducation relative à l'eau.

Organisation : des masters autour des thèmes comme : Ressources en eaux ; Usages et demande en eau ; Eau, environnement et société ; Gestion du littoral. EDEQUE n'est pas rattachée à une faculté.

Atouts de l'EDEQUE

1. Une masse critique d'enseignants chercheurs en qualité ;
2. Publication de référence des chercheurs de l'EDEQUE ;
3. Base de données hydro-climatologique de l'Afrique de l'Ouest ;

4. Bon niveau de connectivité.

Les missions de l'EDEQUE

1. Garantir un encadrement de qualité ;
2. Mise en place d'une démarche pluridisciplinaire ;
3. Trouver les financements pour la recherche ;
4. Favoriser l'intégration.

L'EDEQUE a présenté quelques résultats relatifs à l'organisation des journées scientifiques depuis 2008.

Ecole doctorale JPEG (sciences juridiques, politiques, Economie et Gestion)

Possibilité de recruter sur fonds propres (avec accord du recteur) des assistants scientifiques et du personnel d'appui (notamment un appui en personnel financier). Donc c'est une vraie administration qui gère l'ED. Comme particularité, ED JPEG travaille aussi sur la politique de santé et environnement.

Les doctorales : elles ont coûté 8 millions ; échanges entre les doctorants. L'université est une université de la société, nous avons convié le secteur privé et les partenaires, des officiels : les doctorants ont présenté leurs travaux ; objectif : recevoir des conseils et méthodes. Elles ont permis l'ouverture à d'autres secteurs.

« On peut faire son doctorat et poursuivre sa vie professionnelle sans devenir enseignant ».

Il y a eu trop de doctorants et chacun voulait présenter quelque chose, malheureusement tout le monde ne peut pas présenter ce qu'il voulait, d'où l'utilisation de posters.

Les séminaires doctoraux (pour savoir si les objectifs sont fixés sont en train d'être atteints) et les **doctorales** (pour faire savoir à la société ce que les doctorants font) ont été imposés à nos ED.

L'encadrement commence par le projet de thèse. Toutes les thèses soutenues à l'UCAD sont en ligne.

Pour les ED il faut à la tête des gens engagés, ouverts, dynamiques.

Journée du mercredi 24 avril 2013.

La journée a commencé à 09 heures par la visite de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité (ANAQ-SUP)

La délégation qui était accompagnée par le Directeur de la Recherche de l'UCAD, a été reçue par le Secrétaire Exécutif (SE) de l'ANAQ, le Professeur Papa Gueye.

Le SE, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation, a procédé à la présentation du document intitulé : « Stratégie de mise en place d'une structure nationale d'assurance qualité : cas de l'ANAQ-SUP, Sénégal ». Ce document était déjà mis à la disposition de tous les membres de la délégation par le Bureau de l'UNESCO-Bamako. Il a enfin conclu son exposé en disant que l'appui politique est essentiel pour la mise en place et le fonctionnement d'une telle structure.

Suite aux nombreuses questions posées par des membres de la délégation, les points suivants ont été retenus :

- La constitution de l'équipe de l'ANAQ doit être fondée sur le degré d'engagement et de détermination des personnes ;
- Il faut une démarche participative pour que toutes les parties prenantes prennent conscience de l'assurance qualité (AQ);
- Convaincre sur la nécessité de rendre l'agence plus autonome et la création d'un conseil scientifique ;
- Organiser des sessions de formation pour les agents impliqués dans la mise en œuvre de la démarche qualité;
- Renforcer les relations avec d'autres structures d'AQ étrangères;
- La nomination du SE et des autres membres de l'ANAQ doit se faire sur appel à candidature ;
- Il est important que chaque structure de la délégation s'organise à son niveau pour faire une restitution.

Après-midi : suite de la rencontre avec les Ecoles Doctorales (ED) : 3 ED

- **ETHOS** : Etudes sur l'Homme et la Société ;
- **SEV** : Santé, Environnement et Vie ;
- **MAI** : Mathématique et Informatique.

Chacune de ces ED a été présentée par son Directeur.

Suite aux questions posées, et auxquelles des points d'éclaircissement ont été donnés par les exposants, on peut retenir ce qui suit :

- La pluri-institutionnalité est un élément important à considérer pour la création d'ED ;
- Faire en sorte que plusieurs universités se mettent ensemble pour créer une ED ;
- Prendre en compte l'introduction de la formation à distance dans les formations doctorales (utiliser les classes virtuelles) ;
- Procéder à l'interconnexion des établissements ;
- Renforcer le partenariat sur le plan national, régional et international ;
- Mettre un accent sur les bases de données qui doivent être régulièrement mises à jour ;
- Etre flexible dans l'organisation/la structuration des ED ;

- Etre davantage précis dans les définitions pour : Unité de Recherche, Centre de Recherche, Laboratoire de Recherche, Equipe de Recherche, etc.

La matinée du jeudi 25 avril a été consacrée au débriefing.

Monsieur le Recteur de l'UCAD, dans son mot de clôture, a stipulé qu'il est inutile de dire aux membres de la délégation qu'ils peuvent revenir à l'UCAD quand ils le voudront. Il a aussi insisté sur le fait qu'il faut entretenir cette dynamique sous-régionale de partage d'expériences et qu'il faut s'adapter au changement ou disparaître purement et simplement. « Nous sommes des universités voisines dans deux pays voisins, ensemble nous allons avancer et réussir » a conclu Pr NDIAYE.

Mamadou KEITA, porte-parole de la délégation a, au nom de celle-ci, remercié les autorités suivantes :

- Monsieur el Recteur de l'UCAD et tout son staff pour leur l'accueil amical et fraternel ;
- Le Président et les membres de l'ANSTS pour leur dévouement et leur attention ;
- Le Secrétaire Exécutif de l'ANAQ pou son accueil et sa générosité d'esprit ;
- Le bureau UNESCO de Bamako qui nous appuie depuis 2009 dans la mise en place du LMD au Mali.

Pour conclure il a ajouté qu'il est important de mutualiser les moyens comme dans le cadre du REESAO.

Monsieur SHABANI a félicité la délégation pour les contacts pris à Dakar, l'engagement et le niveau d'implication des participants. Il a renouvelé l'engagement de l'UNESCO, à travers son bureau de Bamako et le projet financé par l'UEMOA pour continuer à appuyer le Mali. Il a souligné que les fonds de l'UEMOA ont été transférés à Dakar et informé la délégation qu'il a écrit aux recteurs, le ministre, les points focaux pour qu'ils restent vigilants sur cette opportunité de financement. Il a terminé son allocutions en rappelant que depuis l'atelier de Saint Louis en 2008, le Bureau de l'UNESCO de Bamako est impliquée aux cotés des institutions d'enseignement supérieur du Mali par l'organisation de plusieurs ateliers et de voyages d'études.

Toguebaye : « Je transmettrai vos remerciements à qui de droit. Je vous remercie pour la confiance que vous avez eue en l'UCAD. Nous sommes heureux de vous avoir rencontrés.

Je retiens quatre points de vos conclusions, trois projets :

- Création d'une association pour aller ensuite vers une académie,
- Création d'Ecoles doctorales pluridisciplinaires,
- Mise en place d'une agence d'assurance qualité. Ici au Sénégal nous avons plutôt choisi une autorité au lieu d'une agence car nous avons connu la création d'une

panoplie d'agence. Pour réussir tous ces projets, il faut impliquer les politiques. Il faut que le MESRS s'engage à vos côtés. L'académie au Sénégal est une institution

Une restitution au sein des institutions et au niveau nationale. Ceci est important.

Il faut identifier les animateurs et les responsables dans votre projet d'Ecoles doctorales. Que l'on puisse avoir une situation des formations doctorales existantes, ensuite on verra comment les structurer.

Enfin nous avons noté le transfert du projet TIC au niveau du BREDA à Dakar. Nous allons approcher le BREDA pour voir ce qu'il en est ».

Conclusions et recommandations

La délégation, au terme de sa mission a tiré les enseignements suivants :

1. Mise en place d'une Académie au Mali

- Encourager les anciens à constituer une association qui sera l'embryon de l'académie du Mali avant sa mise en place ;
- Comprendre que l'académie est une structure d'appui au gouvernement ;
- Instaurer un prix pour encourager les enseignants et chercheurs ;
- Renforcer la communication et former des communicateurs scientifiques.

2. Mise en place des Ecoles Doctorales

- Résoudre le problème de cloisonnement des chercheurs par la création d'Ecoles doctorales ;
- Prendre en compte la création des Ecoles doctorales dans les textes en préparation ;
- Insister sur le financement des Ecoles doctorales, notamment la génération des ressources propres par le paiement de droits d'inscription pédagogique ;
- Organiser rapidement un atelier de restitution dès le retour de la délégation au Mali en vue d'une adoption rapide des textes sur les Ecoles doctorales et des formations doctorales du Mali ;
- Aller vers un regroupement des laboratoires au sein d'Ecoles doctorales ;
- Créer les formations doctorales exclusivement au sein des Ecoles doctorales
- Elaborer et faire adopter la charte des thèses ;
- Créer des écoles doctorales transdisciplinaires et pluri institutionnelles (plusieurs universités, grandes écoles et institutions de recherche peuvent se mettre ensemble pour créer une ED) ;
- Immatriculer et codifier tous les laboratoires de recherche des institutions d'enseignement supérieurs du Mali ;
- Prendre en compte l'introduction de la formation à distance dans les formations doctorales (utiliser les classes virtuelles) ;
- Procéder à l'interconnexion des établissements ;
- Renforcer le partenariat sur le plan national, régional et international ;
- Mettre un accent sur les bases de données qui doivent être régulièrement mises à jour ;
- Etre flexible dans l'organisation/la structuration des ED ;
- Etre davantage précis dans les définitions pour : Unité de Recherche, Centre de Recherche, Laboratoire de Recherche, Equipe de Recherche, etc.

3. Assurance qualité

- La constitution de l'équipe de l'ANAQ doit être fondée sur le degré d'engagement et de détermination des personnes ;
- Il faut une démarche participative pour que toutes les parties prenantes prennent conscience de l'assurance qualité (AQ);
- Convaincre sur la nécessité de rendre l'agence plus autonome et la création d'un conseil scientifique ;
- Organiser des sessions de formation pour les agents impliqués dans la mise en œuvre de la démarche qualité ;
- Renforcer les relations avec d'autres structures d'AQ étrangères ;
- La nomination du Secrétaire Exécutif et des autres membres de l'ANAQ doit se faire suite à un appel à candidature ;
- Communiquer davantage pour une forte implication des pouvoirs publics ;
- Enfin, chaque institution représentée dans la délégation devra faire organiser une séance de restitution à son propre niveau.

Enfin la délégation a noté avec intérêt la nécessité de renforcer la coopération interuniversitaire entre les institutions d'enseignement supérieur de nos deux pays.

Dakar, le 25 avril 2013

Le rapporteur Général

Pr Ouaténi DIALLO